

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 ET PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière, que conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024, ainsi que le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028 doivent être adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le mardi 12 décembre 2023, à 18 h 30, au lieu de la tenue des séances du conseil, soit à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, 5030, rue Clément-Lockquell.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2024 et le programme quinquennal d'immobilisations.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 28 novembre 2023.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Le 28 novembre 2023

> Maris-Josés Couture La greffière, Marie-Josée Couture, avocate

ne-Josee Couldre, avocale